## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE - AVIS DE CONCOURS

Nomination Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail Administration centrale Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Secrétariat général

Arrêté du 16 juin 2014 portant désignation des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans le département ministériel relevant du ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social

NOR: ETSR1481421A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social,

Vu le décret nº 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié notamment par le décret nº 2011-774 du 28 juin 2011;

Vu le décret nº 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret nº 2011-933 du 1er août 2011 modifié relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'économie, de la santé, de la jeunesse, de la vie associative, des solidarités, de la cohésion sociale, de la ville et des sports ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2011 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institués dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :

Vu l'arrêté du 25 octobre 2013 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans le département ministériel relevant du ministre chargé du travail ;

Sur proposition du syndicat CGT,

Arrête:

Article 1er

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 janvier 2014 portant désignation des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans le département ministériel relevant du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social est modifié ainsi qu'il suit :

## « Syndicats CGT/SNUTEFE-FSU:

Membres suppléants

M. Thierry LESTRADE, en remplacement de Mme Laurence BUISSON. »

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social.

Fait le 16 juin 2014.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur des ressources humaines, J. BLONDEL